

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES
Service Communication

Presse.

Valérie BOMBAERTS, tel 32 2 650 25 34, 0474 27 00 77, Valerie.Bombaerts@ulb.ac.be

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 4 SEPTEMBRE 2018.

RENTRÉE UNIVERSITAIRE-Logements étudiants

L'ULB triple son offre de logements et obtient le label « logement étudiant de qualité » décerné par la Région bruxelloise pour ses résidences du Solbosch

Bruxelles est aujourd'hui la première ville étudiante du pays. L'Université libre de Bruxelles a pris à bras le corps la question du logement étudiant en adoptant en 2012 un « Plan Directeur pour les logements universitaires » qui fixait l'objectif de 4600 lits à l'horizon 2017. Objectif atteint aujourd'hui puisque **l'Université propose 4687 lits pour cette rentrée 2018, soit près de trois fois plus qu'en 2012** (1691 lits). Elle obtient de surcroît le label « **logement étudiant de qualité** » attribué par la Région bruxelloise pour ses **résidences du Campus du Solbosch**.

Le nombre de plus en plus élevé de personnes accédant à l'enseignement supérieur, le rallongement de la durée des études, les programmes de mobilité comme Erasmus ou de coopération au développement amènent de nombreux étudiants et chercheurs qu'il faut pouvoir accueillir et loger.

Face à cette croissance galopante à Bruxelles, l'ULB adoptait en 2012 un Plan Directeur pour les logements universitaires et confirmait également son engagement dans l'accessibilité aux études en décidant que 25% de l'ensemble de ses logements devait être à tarif social. Car les études le démontrent : l'accès et la réussite à l'université sont étroitement liés aux conditions de vie des étudiants.

En 2012, l'ULB ne pouvait répondre qu'à une demande sur trois, l'offre de lits plafonnant à 1691 lits (résidences ULB et résidences privées Eckelmans). Depuis la mise en route de son Plan Directeur, de nombreux projets de rénovation et de construction ont vu le jour ainsi que de nouveaux partenariats privilégiés avec certains acteurs du secteur privé ou public, permettant ainsi à l'ULB d'élargir son offre de logements sur ou hors campus. Aujourd'hui, ce sont 4687 lits qui sont mis à disposition des étudiants en attendant **la construction d'une nouvelle résidence sur le campus Erasme à partir de 2020**.

En prenant à bras le corps la question du logement étudiant, l'ULB s'engage pleinement afin de pouvoir répondre à la demande des étudiants de disposer d'un logement de qualité et accessible financièrement. L'ULB joue ainsi un rôle moteur sur le marché du logement destiné aux étudiants à Bruxelles en accompagnant les investisseurs privés ou publics afin de les amener à construire des résidences adaptées à leurs besoins. L'Université a en outre contribué à la création de deux structures bruxelloises chargées de développer le logement étudiant à Bruxelles : la PLE (Plateforme Logement Étudiant) et l'AISE (Agence Immobilière Sociale Étudiante) qui privilégie les étudiants à revenus modestes.

Les résidences ULB-campus du Solbosch obtiennent leur premier label « pour un logement étudiant de qualité »

Pour la rentrée 2018, les résidences Mandela, Héger, Elio Conté et Lucia De Brouckère (soit 649 chambres) situées sur le campus du Solbosch se voient décerner le label « pour un logement étudiant de qualité ».

Délivré par le Gouvernement de la Région bruxelloise pour une **durée de 5 ans** (renouvelable), ce label garantit que le bien d'habitation répond à toute une série de normes de qualité.

« Avec ses quelque 90.000 étudiants, Bruxelles est la première ville étudiante du pays. C'est un atout pour la Région qu'il faut préserver. À l'initiative de la Région bruxelloise, ce nouveau label logement étudiant de

qualité' doit permettre d'offrir aux étudiants un gage de qualité concernant le logement loué (salubrité, sécurité et équipement) et sécuriser juridiquement l'étudiant locataire par rapport au logement offert. Avec le Ministre Président Rudi Vervoort, j'ai voulu augmenter l'offre et la qualité des logements étudiants existants en Région bruxelloise en incitant le secteur privé à produire du logement étudiant de qualité, ce qui à terme devrait tendre à une régularisation des prix sur le marché », explique la Ministre du Logement et de la Qualité de vie, Céline Fremault .

Pour être labellisé, le logement doit obligatoirement répondre à une série de conditions : être situé dans l'une des 19 communes de la Région ; satisfaire aux exigences de sécurité, de salubrité et d'équipement ; être donné en location dans le cadre d'un contrat de bail étudiant ; disposer d'un certificat de performance énergétique valable à la date de la demande ; le bailleur doit communiquer le montant du loyer et des charges.

Des critères optionnels peuvent compléter le label tels que la présence d'équipements particuliers qui intéressent les étudiants (lit, matelas, accès PMR, etc.), la proximité du logement par rapport à l'établissement d'enseignement, la connectivité du logement, le degré de performance énergétique ou encore le niveau acoustique du logement.

Contacts interview :

Ahmed Medhoune – 0476 40 06 59 – ULB-Directeur du Département des services à la communauté universitaire

Bénédicte Lampin - 0473 97 44 43 – ULB-Responsable de l'Office du logement

L'offre de logements à l'ULB à la **rentrée 2018-2019**, c'est

4687 lits répartis comme suit :

- 953 lits gérés par l'ULB
- 2125 lits gérés par les partenaires ULB sur campus
- 1609 lits issus d'un partenariat avec le public ou le privé hors campus

Soit

- 707 lits Campus du Solbosch
- 934 lits Campus de La Plaine
- 930 lits Campus Erasme. **Entre 2015 et 2018, l'offre a ici triplé, passant de 309 à 930 lits grâce à l'arrivée de 2 résidences privées. Une nouvelle résidence est prévue à partir de 2020, permettant ainsi de répondre aux demandes des étudiants pour ce campus.**
- 2116 lits hors campus

Une nouvelle offre de logements vient en complément de l'offre actuelle et s'adressent aux étudiants à revenus modestes : il s'agit de ceux proposés par l'Agence Immobilière Sociale Étudiante (AISE) ainsi que ceux tous nouvellement construits par le MAIS, l'agence immobilière sociale de Molenbeek.

L'ULB observe une croissance de l'offre de logements intergénérationnels. Ainsi l'asbl 1Toit2Ages a proposé cette formule à 51 étudiants en 2017 (31 en 2016).

En savoir plus : <https://www.ulb.ac.be/logements/>